

Délibération
Du Comité Syndical
Du 04 juillet 2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

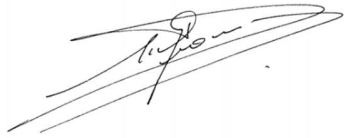
sa publication sur le site internet du SITAC le 17/07/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 15/07/2024

Id S2low : 062-256204033-20240704-D1_04_07_2024-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



D1 : Modification de droit commun du PLU de la commune de Calais – Avis

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calais, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1^{er} décembre 2019 ; par courrier reçu le 13 juin 2024, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis un projet de modification du PLU engagé par la commune de Calais, visant à apporter un changement au règlement graphique.

Il s'agit d'une modification de droit commun prévue par les articles L.153-36 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit la disposition principale suivante :

- la zone UGa (activités à dominante commerciale, artisanale et de bureaux) située à l'angle du boulevard Curie et de la rue du Four à Chaux est classée en zone UAa (zone urbaine spécifique de centre-ville). Cette modification pourra faciliter la reconversion d'une friche industrielle en menant une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat comportant aussi des commerces et/ou services.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DONNE** un avis favorable à la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUILLET 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le lundi vingt-quatre juin.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Ladislav LOZANO

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Jacques MERLEN

Absents :

Monsieur Marc BOUTROY
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT